

Conjoncture économique et situation de l'industrie

1. Economie

Les incertitudes subsistent

■ Monde : quelques éclaircies

Aux Etats-Unis, le Président élu Donald Trump entrera en fonction dans un mois. Les indices boursiers, stimulés par ses annonces de réduction des prélèvements et d'amélioration des infrastructures de réseaux ont atteint des records à la mi-novembre. La dette publique (105 % du PIB) pourrait toutefois augmenter à court terme.

En Europe, le revers de Matteo Renzi ouvre une nouvelle phase d'incertitudes, alors que la conjoncture est d'ores et déjà moins porteuse : le PIB de la zone ne s'est raffermi que de 0,3 % cet été, après deux trimestres à + 0,5 %.

En Asie, des mesures de relance réorientent positivement la conjoncture de pays dont les exportations étaient en berne (Indonésie et Thaïlande). Après de bons résultats au T3, la croissance japonaise devrait rester modeste sur l'année (environ 1 %).

En toile de fond, le cours des matières premières énergétiques et industrielles se redresse.

■ France : pas d'amélioration significative

Selon les estimations de l'Insee, la croissance annuelle moyenne devrait se situer à 1,2 % en 2016. Une prévision décevante, justifiée par la contribution fortement négative du commerce extérieur.

La politique du Gouvernement ne s'est donc toujours pas traduite par une amélioration significative de la compétitivité. Des mesures qui allègent la structure de coût des entreprises paraissent plus que jamais urgentes et le débat public à l'approche de l'élection présidentielle devra permettre d'en faire la pédagogie auprès de tous.

2. Emploi et chômage

La relative amélioration se poursuit

■ Emploi : un redressement tiré par l'interim

Selon l'Insee, 52 000 emplois salariés marchands ont été créés au T3, portant ainsi le nombre total de créations de postes sur un an à 145 000, soit + 0,9 %. Des bons résultats nettement tirés par les 30 000 nouveaux emplois en intérim enregistrés au T3, qui portent le nombre total des intérimaires au-dessus de la barre des 600 000.

■ Chômage : baisse relative et basculements

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A reflue après avoir touché un sommet au début 2016. Cette baisse est toutefois toujours le fruit d'un transfert vers les catégories B, C et plus particulièrement la catégorie D, qui a augmenté de 17 % sur l'année suite au plan de formation mis en œuvre par le Gouvernement. Plus significatif, le taux de chômage au sens du BIT a lui augmenté à 9,7 % au T3, tiré principalement par la hausse du chômage chez les moins de 25 ans.

3. Industrie

Un repli de moindre ampleur

■ Production : *statut quo*

Dans la grande majorité des secteurs industriels, les niveaux de production se stabilisent. Le repli se prolonge toutefois dans la *production métallurgique* et le rebond de septembre dans les *produits métalliques* a quasiment été effacé. Les *biens d'équipement* enregistrent eux un léger mieux.

■ Emploi : une tendance

Dans l'industrie, le rythme des suppressions d'emploi diminue : 5 000 postes ont été supprimés à l'été 2016, après 7 500 au printemps. Même tendance dans la métallurgie : l'emploi a baissé de 0,2 % après - 0,4% lors des trois trimestres précédents. À noter tout de même : la progression des effectifs dans les biens d'équipement électriques (+ 0,2 %).

CHIFFRES CLÉS – Décembre 2016

+ 0,2 %	Evolution du PIB français au T3 2016	16 millions	Nombre d'emplois salariés marchand en France au T3 2016
+ 22 %	Variation du prix du baril de <i>brent</i> depuis mi-novembre	105	Indice du climat des affaires en décembre 2016

2016, une année sociale sous tension

Des promesses non tenues et des déceptions

■ Pénibilité : un dispositif toujours inapplicable

Au 1^{er} juillet, le Gouvernement a achevé la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité en entérinant l'entrée en vigueur de 6 nouveaux critères, restant donc sourd aux inquiétudes formulées par les entreprises sur son applicabilité. Une précipitation d'autant plus contestable que le rapport officiel de l'IGAS sur la pénibilité dans la fonction publique avait pointé l'impossibilité d'appliquer le dispositif aux agents publics. Les constats de fond et les inquiétudes liées à l'insécurité juridique de plusieurs mesures demeurent donc entiers.

■ Projet de loi travail : tout ça pour ça ?

La première version du projet de loi dit « El Khomri » avait agréablement surpris par son ambition. C'était toutefois sans compter les arbitrages de l'exécutif qui, de renoncements en compromis et de compromis en compromissions, ont dénaturé un texte qui pouvait lever certains blocages majeurs.

Certes, quelques dispositions allaient dans le bon sens, mais l'ensemble demeurait décevant et ne permettait plus de créer un cadre réglementaire favorable au développement des entreprises et aux créations d'emplois. Le travail réglementaire est en cours pour sa mise en application et la majorité des décrets attendus sont en voie de finalisation.

Un délai important sera ensuite nécessaire pour que chacun puisse se saisir d'un texte compliqué qui pourrait d'ailleurs être revu au lendemain des échéances électorales du printemps.

■ Assurance-chômage : un échec lourd de conséquences

Perturbées par le débat néfaste autour de la taxation des contrats courts – pourtant contraire à l'objectif du retour de l'emploi –, les négociations assurance-chômage ont été mises en échec. L'enjeu était pourtant majeur puisque la dette de l'Unédic pourrait atteindre 41 milliards d'euros en 2019 si rien n'était fait.

À l'agenda de l'UIMM

10 janvier 2017 : négociation sur les minimas des ingénieurs et cadres

20 janvier 2017 : négociation conventionnelle

Des avancées majeures dans la branche

Malgré un environnement réglementaire incertain, la branche de la métallurgie a réussi à faire de 2016 une année d'opportunités, en parvenant notamment à signer **deux accords majeurs pour la compétitivité des entreprises industrielles**.

■ Un nouvel accord emploi ambitieux

La signature de cet accord en septembre dernier est née d'un diagnostic partagé sur la situation de l'emploi dans l'industrie et a été l'aboutissement d'un dialogue social constructif. Il a permis de s'accorder sur des dispositions ambitieuses suivant trois axes :

- la simplification des normes s'appliquant aux entreprises de la branche ;
- l'assouplissement du cadre conventionnel par de nouvelles flexibilités permettant aux entreprises de mieux s'adapter aux aléas de leur activité ;
- l'expérimentation érigée en méthode pour dépasser les blocages et donner aux entreprises la possibilité d'innover, notamment avec la mise en œuvre, pour la première fois, de la modulation pluriannuelle du temps de travail.

■ Un accord de méthode sur l'évolution du dispositif conventionnel

Signé par les cinq organisations syndicales représentatives après trois années de travaux, cet accord a fixé les principes de la mise en œuvre opérationnelle de la négociation du nouveau dispositif conventionnel à venir. Il a précisé son architecture (un socle commun et des accords autonomes), les thèmes de négociation, son calendrier, son organisation, ses moyens et son rythme. Il est un acte fort, posant les bases d'un dispositif conventionnel pour l'avenir, mieux adapté aux besoins des entreprises et faisant du dialogue social un levier de compétitivité.

La signature de ces deux accords est la preuve que **les réformes qui aboutissent sont celles qui reposent sur de bons diagnostics, sur des échanges respectueux et apaisés, ainsi que sur une confiance mutuelle**. Cet état d'esprit est dans l'ADN de l'UIMM. Il nous incite à **prendre nos responsabilités collectivement pour contribuer à l'élaboration du projet économique et social de l'industrie du XXI^{ème} siècle**. Notre objectif : **créer les conditions d'un environnement favorable à la compétitivité des entreprises et au développement de l'emploi**.